

Syndicat UNSA des Attachés et de l'Encadrement Supérieur Des Administrations Parisiennes

RAPPORT FINANCIER 2021

1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Recettes	2020	2021
Cotisations adhérents	7 705,00 €	7 385,00 €
Remboursement frais bancaires	0,00 €	0,00 €
Remboursement GMF	63,97 €	124,42 €
Remboursement Autonome UNSA	589,00 €	0,00 €
Remboursement divers	8,40 €	0,00 €
Subventions Union Départementale UNSA	961,10 €	857,32 €
Intérêts Livret A	220,05 €	157,49 €
TOTAL	9 547,52 €	8 366,74 €

Dépenses	2020	2021
Équipement mobilier :	377,30 €	0,00 €
Fournitures de bureau :	79,90 €	10,28 €
Consommables informatiques :	66,14 €	683,65 €
Affranchissement :	38,80 €	0,00 €
Matériel Informatique :	708,15 €	331,66 €
Site internet, téléphonie, logiciels :	732,49 €	720,00 €
Abonnements, documentation :	1 621,42 €	2065,70 €
Frais bancaires, carte bleue, assurance moyens de paiement :	171,60 €	177,40 €
Assurance GMF « protection juridique » pour les adhérents :	407,63 €	364,98 €
Frais de réception (pots, départs en retraite) :	746,63 €	80,79 €
Cotisation Fédération UNSA Nationale :	2 266,30 €	1938,86 €
Élections, cadeaux publicitaires	374,99 €	0,00 €
TOTAL	7 591,35 €	6 373,32 €

L'exercice budgétaire compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 présente un **solde positif de 1 993,42 €**.

Nous n'avons pas eu à faire appel aux fonds de réserves déposés sur notre livret A.

L'année 2021 n'a donné lieu à aucun contentieux.

En recettes:

Le montant de la cotisation reste inchangé depuis 2006, soit 65 € pour les titulaires et non titulaires, 45 € pour les retraités et 30 € pour les stagiaires.

La base de l'adhésion est l'année civile. Quel que soit la date d'adhésion, il n'est pas pratiqué de prorata temporis sur les cotisations.

Deux cotisations au titre de 2022 ont été versées sur le compte courant en décembre 2021.

Nous n'acceptons pas le paiement des adhésions par carte bancaire.

Presque 30% des cotisations ont été réglé par virement bancaire.

Comme l'année dernière, nous avons bénéficié d'une subvention de l'Union Départementale UNSA en remboursement de matériel informatique.

La Ville prend en charge le salaire de nos permanents et les frais liés aux locaux du syndicat et au téléphone fixe. La Ville n'assume aucune prise en charge ou remboursement concernant les téléphones portables, les consommables, les frais d'affranchissement ou le mobilier.

En dépenses:

Notre plus gros poste de dépenses reste le versement des cotisations à l'UNSA Nationale que nous versons désormais sur les adhésions de l'année en cours.

Nous restons à votre disposition pour toute question et tenons à votre disposition, au siège de notre syndicat, les relevés bancaires et les pièces justificatives.

Disponibilités financières

Au 31 décembre 2021 les disponibilités financières s'élevaient à € ventilées comme suit:

- le compte courant Société Générale présentait un solde créditeur de 11 861,21 €.
- le Livret A Société Générale présentait un solde créditeur 30 500 €.
- la régie d'avance en espèces présentait un solde créditeur 14,65 €

Nous restons à votre disposition pour toute question et tenons à votre disposition, au siège de notre syndicat, les relevés bancaires et les pièces justificatives.

Il n'est pas proposé d'augmenter la cotisation pour l'année 2022.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les comptes que nous vous proposons d'approuver.

Marie-Laure Risterucci Trésorière
Noël Zeilingher, Trésorier adjoint